



©Axel Martin

Formation en présentiel

**PRÉPARATION À LA RÉDACTION
D'UN DOSSIER DE DÉROGATION DE
CAPTURE ESPÈCES PROTÉGÉES**

01 Juillet 2026 | Toulouse (4h)

OBJECTIFS ET INTERVENANTE

OBJECTIF

Cette formation a pour objectif de présenter et détailler la démarche de demande de dérogation de capture espèces protégées. Elle prépare à la rédaction du dossier à déposer.

À la fin de la formation, vous maîtriserez le cadre réglementaire relatif à l'accès aux espèces protégées et aurez acquis des connaissances sur la séquence Eviter-Réduire-Compenser (ERC) et principe des 3R. Vous serez en mesure de construire le plan de votre dossier de demande de dérogation.

Mode d'organisation et rythme

En présentiel sur Toulouse, sur une demi-journée (4h). En inter entreprise et collectif.

Prérequis

Maîtrise du français (oral et écrit), engagement sur l'honneur sans évaluation.

Modalités d'évaluation

Une évaluation sommative sous forme de QCM est prévue en fin de session. Elle ne sanctionne pas l'acquisition du module.

INTERVENANTE



AUDREY TROCHET

SHF

Titulaire d'un doctorat en écologie obtenu en 2013, Audrey est arrivée à la SHF en 2020. Elle en est la responsable scientifique depuis 2023.

Elle intervient notamment dans le cadre de la formation "Utilisation des animaux de la faune sauvage non hébergée à des fins scientifiques".

PROGRAMME DÉTAILLÉ

MERCREDI 01 JUILLET, 14H - 18H

HORAIRES	CONTENU	OBJECTIFS
14h00 - 15h00	Cadre réglementaire pour l'accès aux animaux sauvages protégés (Focus : reptiles et amphibiens) Le bien-être animal et le principe des 3R Règlementation autour des mesures ERC	<ul style="list-style-type: none">Connaitre l'arrêté du 18/12/2014 (dérogation de capture espèces protégées)Comprendre l'application de cet arrêté (Focus : reptiles et amphibiens)Définir les notions de bien-être animalConnaitre le principe des 3RConnaitre le cadre des mesures ERC de manière généraleMaitriser ses obligations et devoirs en fonction de ses activités
15h00 - 15h30	Exercices de compréhension, échanges et questions sur la thématique	
15h30 - 16h15	Construction du plan du dossier de dérogation de capture espèces protégées	<ul style="list-style-type: none">Élaborer un plan listant l'ensemble des éléments nécessaires à la construction d'un dossier de demande de dérogation de capture espèces protégées
16h15 - 17h30	Exercices de compréhension, échanges et questions sur la thématique	<ul style="list-style-type: none">Connaitre la chronologie de construction du dossierMobiliser les ressources et le réseau nécessaires à la constitution du dossier
17h30 - 18h00	Évaluation	

INFORMATIONS PRATIQUES & INSCRIPTIONS

INFORMATIONS PRATIQUES



Lieu de formation

CEN Occitanie
75 Voie du Toec, 31076 Toulouse



Publics concernés

Professionnels. Personnels du secteur de la recherche, responsables de projets d'infrastructures et chargés d'études au sein des DREAL, collectivités territoriales, gestionnaires d'infrastructures ferroviaires, portuaires et électriques, personnels de carrières d'exploitation, entreprises et bureaux d'études publics et privés, etc.



Nombre de participants

Nombre minimum d'inscriptions :
12 personnes
Nombre maximum d'inscriptions :
20 personnes



Contenu pédagogique

Cours théoriques diffusés par supports PPT. Les cours sous forme de documents sont livrés après la formation aux apprenants.



Contact

Pour toute question, merci de nous contacter à l'adresse suivante :
formation@lashf.org

INSCRIPTIONS



Afin de vous inscrire, nous vous remercions de bien vouloir remplir le formulaire en ligne, en cliquant sur le lien suivant, [avant le 08/06/2026](#) :

[ACCÉDER AU FORMULAIRE D'INSCRIPTION](#)

Le coût individuel de formation s'élève à 170 € (coût pédagogique 160 € soit 40 €/h + 10 € de frais d'inscription).

Cette formation est financable.

Certification Qualiopi n° 23FOR01248.1

La certification QUALIOPI a été délivrée pour la catégorie suivante : actions de formation.

*Si le stagiaire finance lui-même le coût de la formation, il doit être adhérent pour bénéficier de ce tarif.
Si le coût est supporté par son employeur, ce dernier doit être adhérent en tant que personne morale.

Personnes en situation de handicap

Si vous êtes une personne en situation de handicap et que vous souhaitez nous en faire part, vous pouvez nous contacter. Nous pourrons essayer d'adapter nos modalités et tenter de prendre les dispositions nécessaires à votre accueil. Notre référente handicap, Charlotte HUBLER (charlotte.hubler@lashf.org) est à votre disposition.

Conditions d'annulation

Au plus tard 10 jours avant le début de la formation. Passé ce délai, les coûts pédagogiques seront facturés à 100%. Téléchargez le [Règlement intérieur de nos actions de formation](#).



Société Herpétologique de France

SIRET 442 242 079 00022

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro NDA n° 11756775575
auprès du préfet de région d'Île-de-France
Siège social : 57 Rue Cuvier, CP 41, 75005 Paris
<https://lashf.org> - formation@lashf.org